



# RAPPORT ANNUEL 2023-2024



Centre  
de services scolaire  
de la Côte-du-Sud

Québec 

## Mot de la directrice générale et de la présidente du conseil d'administration du centre de services scolaire



Nous sommes ravies de vous présenter le rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2023-2024. Ce rapport témoigne de l'atteinte et de la progression des résultats que nous nous sommes fixés dans notre *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*. Ce travail est réalisé quotidiennement par l'ensemble des acteurs dans nos établissements et nos services afin d'offrir des services éducatifs de qualité dans le respect des valeurs d'engagement, de collaboration, d'équité et de bien-être qui animent notre organisation.

Cette année a été marquée par de nombreux changements, notamment parce qu'elle est la première année d'application de notre PEVR 2023-2027. Dans les derniers mois, nous avons travaillé de façon concertée afin de mettre en place des actions et des stratégies qui nous aideront à atteindre

les objectifs fixés. Ce Plan se veut un cadre ambitieux visant à soutenir la persévérance scolaire et à augmenter la réussite, en s'assurant du bien-être de nos élèves ainsi que de nos membres du personnel.

Par ailleurs, en janvier, une transition importante au niveau de la direction générale a amené une énergie nouvelle à notre organisation tout en assurant la poursuite de notre mission éducative. La transition s'est faite de manière harmonieuse notamment grâce à la précieuse collaboration de la direction générale adjointe, des cadres de service et des directions d'établissement, le tout en synergie avec le conseil d'administration.

Ce rapport annuel, réalisé dans un esprit de transparence, nous permet de rendre compte à l'ensemble de la population de notre territoire en ce qui a trait aux résultats, aux actions et aux bons coups qui ont marqué la dernière année.

Vous constaterez que les défis demeurent importants mais les opportunités aussi. Les années à venir se dérouleront sous le signe du changement, de l'amélioration continue et de l'optimisation afin d'atteindre les résultats que nous nous sommes fixés d'ici juin 2027.

À l'heure des bilans, nous tenons à remercier tous les membres de notre personnel, les partenaires, la communauté et, bien sûr, les parents qui ont mis l'épaule à la roue afin de mettre l'élève au cœur des priorités. Nous tenons aussi à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur implication, leur engagement et leur confiance dans la mission de notre organisation.

Nous sommes confiantes que ce présent rapport témoigne de l'efficacité de notre organisation et illustre qu'elle est en mesure de s'adapter aux besoins de toute notre clientèle, jeune et adulte, afin de viser la réussite de tous. C'est donc avec fierté que nous présentons dans ce rapport le bilan de nos activités pédagogiques et administratives de l'année scolaire 2023-2024.

Bonne lecture!

**Hayette Laouari**  
*Présidente du conseil d'administration*

**Rachel Bégin**  
*Directrice générale*

# Table matières

## 1. Présentation du centre de services scolaire

1.1	Le centre de services scolaire en bref	4
1.2	Territoire	4
1.3	Établissements et clientèle scolaire	5
1.4	Faits saillants	7
1.5	Services éducatifs offerts dans les écoles primaires	9
1.6	Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires	10

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1.	Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (L.I.P.)	11
2.1.1	Calendrier des séances 2023-2024	12
2.1.2	Réalisations du conseil d'administration	12
2.2	Autres comités de gouvernance	13
2.2.1	Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres 2023-2024	13
2.2.2	Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres 2023-2024	14
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	17
2.4	Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	18

## 3. Plan d'engagement vers la réussite

3.1	Orientations, objectifs, cibles et champs d'action du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027	19
3.1.1	Constat	25
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence : rapport d'événement	28
3.2.1	Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire	28
3.2.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	29
3.2.3	Intervention dans les écoles du centre de services scolaire	30
3.3	Procédure d'examen des plaintes	31

## 4. Utilisation des ressources

4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire	32
4.1.1	Mandat du comité de répartition des ressources	32
4.1.2	Principes de répartition des ressources	32
4.1.3	Critères considérés pour la répartition des ressources	32
4.2	Ressources financières	33
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	36
4.4	Ressources matérielles et informationnelles	36
4.4.1	Ressources matérielles	37
4.4.2	Renseignements concernant l'entretien des ressources informationnelles	37
4.4.3	Nombre de contrats conclus par organisme public	37

# 1. Présentation du centre de services scolaire

## 1.1 Le centre de services scolaire en bref

Joueur incontournable dans le développement socioéconomique régional, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) a comme mission d'assurer aux 8 773 élèves jeunes et adultes relevant de sa compétence l'accessibilité à des services éducatifs de qualité auxquels ils ont droit en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Le CSSCS doit aussi soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission tout en contribuant au progrès des régions, des villes et des villages.

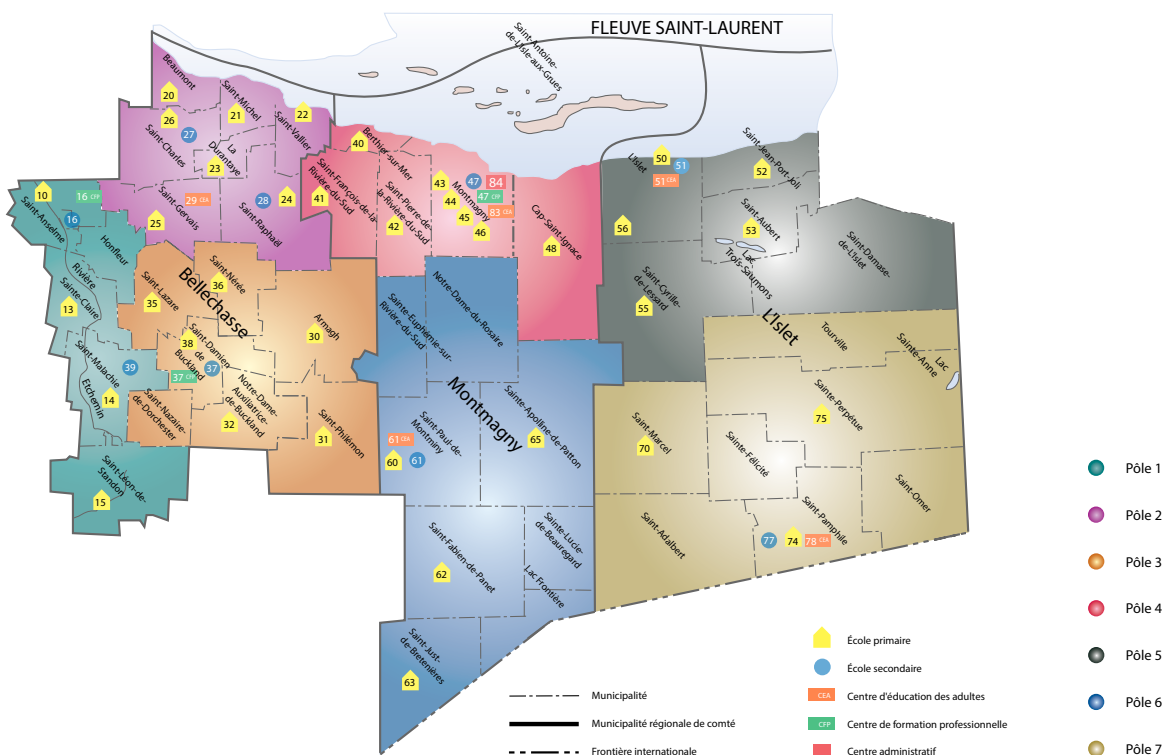
Pour répondre à sa mission, à ses devoirs et à ses obligations visant la mise en place d'une offre de services éducatifs de qualité répondant aux besoins de formation des jeunes, des adultes ainsi que des entreprises et des organismes de son territoire, un conseil d'administration composé de cinq membres de la communauté, cinq représentants des parents et cinq membres du personnel assure la gouvernance du CSSCS.

Afin de concrétiser les décisions et les orientations, les membres du conseil d'administration peuvent compter sur une structure administrative placée sous l'autorité de la Direction générale. Cette structure regroupe des gestionnaires ainsi que du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien. En plus d'assurer le fonctionnement du centre de services scolaire, les membres du personnel offrent une gamme de services variés et adaptés aux besoins des établissements d'enseignement afin qu'ils puissent accomplir leur mission.

## 1.2 Territoire

Le territoire du centre de services scolaire est subdivisé en sept secteurs appelés « pôles ». Celui-ci regroupe les MRC suivantes :

- Bellechasse
- Montmagny
- L'Islet



## 1.3 Établissements et clientèle scolaire

Liste des établissements du centre de services scolaire et la clientèle scolaire pour chacun d'entre eux

Écoles primaires		
Municipalité	École	Clientèle
Saint-Anselme	Provencher	548
Sainte-Claire	Morissette	313
Saint-Malachie	aux Quatre-Vents	101
Saint-Léon-de-Standon	des Méandres	60
Beaumont	de la Marelle	292
Saint-Michel	du Phare	170
Saint-Vallier	de la Ruche-De Lanaudière	73
La Durantaye	Plein-Soleil	65
Saint-Raphaël	de la Source	137
Saint-Gervais	de la Nouvelle-Cadie	225
Saint-Charles	de l'Étincelle	265
Armagh	Belle-Vue	96
Saint-Philémon	des Échos-de-la-Forêt	20
Buckland	du Bon-Vent	23
Saint-Lazare	du Tremplin	111
Saint-Nérée	de l'Éveil	54
Saint-Damien	des Rayons-de-Soleil	226
Berthier-sur-Mer	Notre-Dame-de-L'Assomption	143
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	de la Francolière	160
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	des Tilleuls	45
Montmagny	Saint-Thomas	121
Montmagny	Beaubien	251
Montmagny	Saint-Nicolas	90
Montmagny	Saint-Pie-X	243
Cap-Saint-Ignace	Monseigneur-Sirois	212
L'Islet-sur-Mer	Saint-François-Xavier	200
Saint-Jean-Port-Joli	Saint-Jean	238
Saint-Aubert	Aubert-De Gaspé	116
Saint-Cyrille	de Saint-Cyrille	33
L'Islet (Saint-Eugène)	Jeanne-De Chantal	76
Saint-Paul	de la Colline	95
Sainte-Apolline	de Sainte-Apolline	21
Saint-Fabien-de-Panet	Chanoine-Ferland	118
Saint-Just	de Saint-Just	21
Saint-Marcel	de Saint-Marcel	26
Saint-Pamphile	Saint-Joseph	207
Sainte-Perpétue	des Hauts-Sommets	151
	<b>Total :</b>	<b>5 346</b>

## Écoles secondaires

Municipalité	École	Clientèle
Saint-Anselme	école secondaire de Saint-Anselme	454
Saint-Charles	école secondaire de Saint-Charles	509
Saint-Raphaël	CFER de Bellechasse	41
Saint-Damien	école secondaire de Saint-Damien	353
Saint-Malachie	école de l'Envol	N/D
Montmagny	école secondaire Louis-Jacques-Casault	787
L'Islet-sur-Mer	école secondaire Bon-Pasteur	342
Saint-Paul	école secondaire de Saint-Paul	133
Saint-Pamphile	école secondaire de la Rencontre	263
<b>Total :</b>		<b>2 882</b>

## Centres d'éducation des adultes

Municipalité	Centre	Clientèle
Saint-Gervais	Centre d'éducation des adultes de Bellechasse	125,33 ETP
Montmagny et L'Islet	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord	142,15 ETP
Saint-Paul	Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul	5,82 ETP
Saint-Pamphile	Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud	30,84 ETP
<b>Total :</b>		<b>304,14 ETP</b>

## Centres de formation professionnelle

Municipalité	Centre	Clientèle
Saint-Anselme	Centre de formation agricole de Saint-Anselme	100,60 ETP
Saint-Damien	Centre des Plastiques	5,57 ETP
Montmagny	Centre de formation professionnelle de l'Envolée	135,45 ETP
<b>Total :</b>		<b>241,62 ETP</b>

ETP : Équivalent temps plein = 900 heures de formation

## 1.4 Faits saillants des établissements et des services administratifs

L'année 2023-2024 est la première année du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. Cette année est l'occasion pour l'ensemble des établissements de s'approprier le nouveau PEVR et de prendre des initiatives concrètes qui s'harmonisent avec la vision, les enjeux et les orientations du PEVR afin d'assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et le bien-être de tous.

**Voici les faits saillants de nos établissements et de nos services administratifs en lien avec les objectifs de notre PEVR.**

### La réussite de tous les élèves

#### Secteur jeune

- En septembre, l'école secondaire de Saint-Paul a inauguré son tout nouveau skatepark, une première pour une école secondaire de la Côte-du-Sud. Des cours ont également été offerts aux élèves. Le projet a été possible grâce à un partenariat avec des organismes et des entreprises du milieu. Un projet qui favorise le sentiment d'appartenance et la persévérance scolaire.
- L'équipe de robotique des Pionniers de l'école secondaire Bon-Pasteur s'est rendue à Houston au Texas pour prendre part au Championnat du monde. Les élèves y ont disputé dix matchs de qualification en alliance avec des équipes de différentes nationalités.
- Le 8 avril, tous les établissements de la Côte-du-Sud sont demeurés ouverts afin de pouvoir vivre le phénomène tant attendu de l'éclipse solaire. Des activités pédagogiques ont été organisées et ont permis aux élèves d'observer l'éclipse en toute sécurité. Des élèves du secondaire sont aussi allés observer l'éclipse totale en Beauce.
- L'école secondaire Louis-Jacques-Casault a accueilli la 8<sup>e</sup> édition du tournoi régional de Génies en herbe. Cinquante-quatre équipes provenant de 12 écoles secondaires de Québec, de la Rive-Sud, de La Pocatière et de Rivière-du-Loup ont pris part à l'événement.

#### Secteur adulte

- Le Centre de formation professionnelle de l'Envolée a mis en place de nouveaux programmes de formation dans le cadre de l'offensive Construction déployée par le ministère de l'Éducation. Ainsi, de nouvelles cohortes ont démarré dans les programmes Conduite d'engins de chantier, Charpenterie-Menuiserie, Plomberie et Électricité.
- Des élèves des programmes de Cuisine et de Santé du CFP de l'Envolée ainsi que du Centre de formation agricole de Saint-Anselme ont participé à un échange culturel afin de découvrir l'équivalent de leur métier en France. Durant leur stage, nos élèves ont eu l'opportunité d'acquérir une expérience précieuse et de développer leurs compétences professionnelles dans un environnement dynamique et enrichissant.
- En mai, un nouveau poste de direction des services éducatifs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle a été créé. Ce nouveau service a pour objectifs de développer nos centres FP et FGA et d'augmenter la diplomation.

### Le bien-être de tous

- Durant la période estivale, le Service des ressources matérielles a coordonné 22 chantiers actifs dans nos écoles.
- Après une année de fermeture pour une importante mise aux normes, l'école primaire Saint-Joseph a accueilli de nouveau les élèves entre ses murs. Le projet qui a nécessité un investissement de 4,9 millions s'inspire largement du guide pour la nouvelle génération d'écoles du ministère de l'Éducation.

- Les Services éducatifs ont offert à des intervenants scolaires ainsi qu'à quelques élèves de vivre une expérience de réalité virtuelle pour les sensibiliser au trouble du spectre de l'autisme et mieux les outiller. L'expérience est saisissante et permet à ceux qui la vivent d'avoir une nouvelle vision de l'autisme. Il s'agit d'une première pour un centre de services scolaire au Québec.
- Des enseignants de l'école primaire Provencher ont organisé le tout premier tournoi interécoles de DEK hockey de la Côte-du-Sud. L'événement a été un véritable succès et 18 écoles y ont participé.
- L'école secondaire de Saint-Paul et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault ont souligné toutes deux leurs 50 ans de fondation. Pour marquer ce moment important, différentes célébrations permettant de réunir anciens de l'école et membres de la communauté ont été organisées par les écoles.
- Une représentante en santé et sécurité issue du régime intérimaire en santé et sécurité au travail est entrée en fonction en début d'année scolaire. Son mandat est, notamment, d'effectuer la réalisation de démarches d'inspection dans les écoles.

## L'agentivité du personnel (attraction, rétention, développement professionnel)

- Une journée de formation pour les enseignants sans brevet a été organisée avant le début de l'année scolaire et pendant l'année. Ces enseignants ont été accompagnés par une équipe d'enseignants mentors et par nos conseillers pédagogiques.
- Un changement important pour l'organisation s'est opéré en janvier. Madame Rachel Bégin a été nommée directrice générale et succède ainsi à monsieur Jean-Marc Jean.
- Autre changement important en janvier, madame Anne Guichard a été nommée à titre de secrétaire générale. Elle succède à monsieur Pierre Côté.
- En mars s'est tenue la première édition d'un événement de réseautage des futurs enseignants du CSSCS. La Direction générale ainsi que des représentants du Service des ressources humaines, des Services éducatifs et quelques directions étaient sur place pour échanger avec cette belle relève.
- En juin s'est tenu un événement dédié aux nouveaux enseignants faisant partie du programme d'insertion professionnelle PAIRE. Cette rencontre rassemblant une cinquantaine de novices et de mentors a permis de célébrer tout le travail accompli par nos jeunes enseignants au cours de l'année.
- En mai, le centre de services a tenu la première édition de la Journée de reconnaissance des éducatrices et des éducateurs spécialisés. En plus d'être une occasion de souligner leur travail exceptionnel, cette journée a aussi été un moment de développement professionnel enrichissant.
- Le Service des ressources humaines a réalisé diverses actions pour contrer la précarité : rehaussement des postes de techniciens en éducation spécialisée, création de postes en formation professionnelle et en formation générale des adultes en vertu du régulateur de contrats et planification du déploiement des postes d'enseignants réguliers à statut particulier.
- Le Service des ressources matérielles a mis en place un horaire alternatif flexible pour les ouvriers certifiés d'entretien. Cet horaire favorise l'attraction et la rétention du personnel mais aussi l'augmentation de la disponibilité des ouvriers hors de la présence des élèves, ce qui favorise la productivité.
- Le Service des ressources humaines et le syndicat en santé et sécurité au travail ont fait une tournée de promotion afin de mieux informer sur le programme d'aide aux employés, les obligations en matière de violence conjugale, sur le rôle de la représentante en santé et sécurité au travail et sur le processus de déclaration d'accidents et incidents (révision du formulaire).



1.5 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires

École		Les services de formation et d'éveil			Les services d'enseignement au primaire				Les services complémentaires (Régime pédagogique, articles 4-5)													Les services particuliers (lorsque requis) (Régime pédagogique, articles 6-7-8)		Autres services				Territoire géographique de l'école
		Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Animation Passe-Partout*	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	Classe-ressource	De promotion de la participation de l'élève à la vie étudiante	D'éducation aux droits et aux responsabilités	D'animation, sur les plans sportif, culturel et social	De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire	D'information et d'orientation scolaire et professionnelle (COSP)	De psychologie	De psychoéducation	D'éducation spécialisée	D'orthopédagogie	D'orthophonie	De santé et de services sociaux	D'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire	Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française	Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier	Service de garde en milieu scolaire	Transport du midi*	Surveillance du midi	Facilités d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant		
110	Provencher	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	Offre temporaire	Saint-Anselme	
113	Morissette	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Sainte-Claire	
114	aux Quatre-Vents	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Malachie	
115	des Méandres		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Léon-de-Standon	
120	de la Marelle		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Beaumont	
121	du Phare	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Michel	
122	de la Ruche	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Vallier	
123	Plein-Soleil	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					La Durantaye	
124	de la Source		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Raphaël	
125	de la Nouvelle-Cadie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Gervais	
126	de l'Étincelle		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Charles	
130	Belle-Vue	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Armagh	
131	Échos-de-la-Forêt				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		Saint-Philémon	
132	du Bon-Vent				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Buckland	
135	du Tremplin		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Lazare	
136	de l'Éveil		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Nérée	
138	des Rayons-de-Soleil	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Damien	
140	Notre-Dame-de l'Assomption	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Berthier-sur-Mer	
141	de la Francolière	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-François	
142	des Tilleuls		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Pierre	
143	Saint-Thomas		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Montmagny	
144	Beaubien	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Montmagny	
145	Saint-Nicolas		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Montmagny	
146	Saint-Pie-X	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Montmagny	
148	Monseigneur-Sirois	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Cap-Saint-Ignace	
150	Saint-François-Xavier	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		L'Islet	
152	Saint-Jean	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Jean-Port-Joli	
153	Aubert-de Gaspé		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Aubert	
155	de Saint-Cyrille				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Cyrille	
156	Jeanne-de Chantal	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Eugène	
160	de la Colline		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Paul	
162	Chanoine-Ferland	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Fabien	
163	de Saint-Just				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Just	
165	de Sainte-Apolline				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		municipal			Sainte-Apolline	
170	de Saint-Marcel				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Marcel	
174	Saint-Joseph		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Pamphile	
175	des Hauts-Sommets	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Sainte-Perpétue	

37 écoles

## 1.6 Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires

École	Les services d'enseignement au secondaire								Les services complémentaires (Régime pédagogique, articles 4-5)												Les services particuliers (lorsque requis) (Régime pédagogique, articles 6-7-8)			Autres services	Territoire géographique de l'école		
	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	Cheminement particulier continu	Formation à l'autonomie	Programme CFER	Programme de formation axée à l'emploi		Projet particulier 15 ans	De promotion de la participation de l'élève à la vie étudiante	D'éducation aux droits et aux responsabilités	D'animation, sur les plans sportif, culturel et social	De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire	D'information et d'orientation scolaire et professionnelle	De psychologie	De psychoéducation	D'éducation spécialisée	D'orthopédagogie	D'orthophonie	De santé et de services sociaux	D'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire	Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française	Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier	Facilités d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant				
			1 <sup>er</sup> cycle			FPT	FMSS																				
216	de Saint-Anselme	✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓						Saint-Anselme
227	de Saint-Charles	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓						Saint-Charles
228	CFER de Bellechasse					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓				Saint-Raphaël
237	de Saint-Damien	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓						Saint-Damien
239	de l'Envol	✓	✓	✓							✓	✓													Scolarisation uniquement de la clientèle de Portage		
247	Louis-Jacques-Casault	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓						Montmagny
251	Bon-Pasteur	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓						L'Islet
261	de Saint-Paul	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓						Saint-Paul
277	de la Rencontre	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓						Saint-Pamphile

9 écoles

**Légende** ✓ = Ce service est disponible

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

#### Membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2023-2024

<b>Hayette Laouari</b> , <i>présidente</i> (membre parent)	<b>District 2</b>
<b>Dany Garant</b> (membre parent)	<b>District 3</b>
<b>Mélanie Desrosiers</b> (membre parent)	<b>District 5</b>
<b>Sylvie Langlois</b> (membre parent)	<b>District 1</b>
<b>Brigitte Talbot</b> , <i>vice-présidente</i> (membre parent)	<b>District 4</b>
<b>Jean-François Anctil</b> (membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines)	
<b>Sara Mondor</b> (membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans)	
<b>Catherine Lajoie</b> (membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles)	
<b>Catherine-Jennifer McDonald</b> (membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel)	
<b>Mélanie Pouliot</b> (membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires)	
<b>Roxanne Béland</b> (membre à titre de personnel de soutien)	
<b>Éric Deschênes</b> (membre à titre de personnel cadre d'établissement)	
<b>Catherine Lemelin</b> (membre à titre de personnel enseignant)	
<b>Annie Ménard</b> (membre à titre de personnel d'encadrement)	
Poste vacant (membre à titre de personnel professionnel)	
<b>Direction générale</b>	
<b>Jean-Marc Jean</b> , directeur général (jusqu'au 3 janvier 2024)	
<b>Rachel Bégin</b> , directrice générale (à partir du 4 janvier 2024)	
<b>Pierre Côté</b> , directeur général adjoint (et secrétaire général jusqu'au 7 janvier 2024)	
<b>Anne Guichard</b> , secrétaire générale (à partir du 8 janvier 2024)	

## 2.1.1 Calendrier des séances 2023-2024

- 22 août 2023
- 24 octobre 2023
- 28 novembre 2023
- 23 janvier 2024
- 27 février 2024
- 26 mars 2024
- **9 avril 2024 (séance extraordinaire)**
- 23 avril 2024
- 28 mai 2024
- 25 juin 2024

## 2.1.2 Réalisations du conseil d'administration

- Nomination de plusieurs postes administratifs, notamment celui d'une directrice générale, d'une directrice générale adjointe et d'une secrétaire générale;
- Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Adoption du budget 2023-2024 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Nombreuses rénovations d'établissements scolaires;
- Plusieurs projets présentés dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*.

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### 2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres 2023-2024

<b>Comités du CA</b>	
<b>Comité de vérification</b>	
Administratrice (présidente du comité)	Catherine Lajoie
Administratrice (présidente du CA)	Hayette Laouari
Administrateur	Dany Garant
Directrice du Service des ressources financières	Annie Ménard
Directeur général	Jean-Marc Jean (jusqu'au 3 janvier 2024)
Directrice générale	Rachel Bégin (à partir du 4 janvier 2024)
<b>Comité des ressources humaines</b>	
Administratrice (présidente du comité)	Mélanie Desrosiers
Administratrice	Catherine Lemelin
Administratrice	Catherine Lajoie
Directeur du Service des ressources humaines	Samuel Mercier
Directeur général	Jean-Marc Jean (jusqu'au 3 janvier 2024)
Directrice générale	Rachel Bégin (à partir du 4 janvier 2024)
<b>Comité de gouvernance et d'éthique</b>	
Administrateur (président du comité)	Jean-François Anctil
Administrateur	Éric Deschênes
Administrateur	Dany Garant
Directeur général	Jean-Marc Jean (jusqu'au 3 janvier 2024)
Directrice générale	Rachel Bégin (à partir du 4 janvier 2024)
Secrétaire général	Pierre Côté (jusqu'au 7 janvier 2024)
Secrétaire générale	Anne Guichard (à partir du 8 janvier 2024)
<b>Comité consultatif du transport</b>	
Administratrice (présidente du comité)	Brigitte Talbot
Administratrice	Sara Mondor
Représentant(e) du comité de parents	Aimie Ouellet
Direction du primaire	Stéphanie Fillion
Directeur général adjoint	Pierre Côté
Coordonnateur Service du transport	Alexandre Guay

## Comité consultatif de gestion

<b>Mandat du comité :</b>	<b>Le comité consultatif de gestion est formé des directions d'école, des directions de centre ainsi que des membres du personnel cadre du centre de services scolaire afin de participer à l'élaboration du <i>Plan d'engagement vers la réussite</i>, des politiques et des règlements du centre de services scolaire.</b>	
	Kelly Anctil	Anne Guichard
	Samuel Baril	Réjean Lauzier
	Mireille Bergeron	Marie-Josée Laverdière
	Julie Bilodeau	Samuel Mercier
	Nancy Bilodeau	Éric Lavoie
	Annick Bissonnette	Sylvain Lemieux
	Éric Bolduc	Annie Ménard
	Karine Bourgault	Juan Mercier-Bélanger
	Yasser Boukrab	Jessie Morin
	Valérie Latulippe	Marie-Hélène Morneau
	Carole Chabot	Lucie Nadeau
	Manon Chouinard	Nadia Nadeau
	Pierre Côté	David Pelletier
	Marie-Eve Couture	Marie-Michèle Pelletier
	Éric Deschênes	Mathieu Pelletier
	Marie-Michèle Dulac-Simard	Philippe Plamondon
	Sandra Dumont	Marie-Claude Simard
	Louis Fillion	Bernard Pouliot
	Mélanie Carbonneau	Sabine Prévost
	Patrick Gagnon	David Raby
	Daniel Gaudreau	Dany Ringuette
	Marie-Andrée Gilbert	Chantal Rioux
	Charles Gosselin	Caroline Rouleau
	Caroline Isabelle	Annie Robin
	Jean-Marc Jean	Sylvain Tremblay
	Sophie Labbé	Karine Labrie
	André Labrecque	André Roy
	Kathy Fortin	Rachel Bégin

## Comité de parents

**Mandat du comité :**

**Le comité est formé des délégués élus lors des assemblées générales annuelles dans les écoles et a pour fonction de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents, de proposer des moyens pour soutenir l'engagement des parents, de promouvoir la participation des parents aux activités, de proposer des moyens destinés à favoriser la communication entre les parents et les membres du personnel de l'école, de désigner les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire, de transmettre l'expression des besoins des parents, d'élaborer la *Politique relative aux contributions financières* et de donner son avis sur les projets pédagogiques particuliers ou sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire.**

Kevin Royer	Chantal Lessard
Bruno Arguin	Rachel Paré
Kim Pelletier	Jean Malo
Vincent Pellerin	Véronique Giasson-Cloutier
Cindy Auger	Patricia Lavallée
Patricia Soucy	Aimie Ouellet
Geneviève Roy	Lédiane Métayer
François Fournier	Mélanie Anctil
Martine Morin	Catherine Métivier
Francis Côté	Gabrielle Brisebois
Mélanie Bourgault	Christian Talbot
Catherine Pellerin	Mélanie Leclerc-Desrosiers
Karine Desrosiers	Sylvie Langlois
Sandra Ste-Marie	

## Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (L.I.P.)

<b>Mandat du comité :</b>	<b>Le comité donne son avis au centre de services scolaire concernant la <i>Politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA</i>, l'affectation des ressources financières pour les écoles à ces élèves, les ententes de scolarisation pour les élèves HDAA, les dispenses de fréquentation scolaire pour les élèves HDAA et sur l'application du plan d'intervention à un élève HDAA.</b>	
	Madame Isabelle Asselin	Présidente (2023-2024) Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 1. École Morissette
	Madame Isabelle Doré, Services éducatifs complémentaires et particuliers	Secrétaire de réunion Représentante du personnel de soutien
	Madame Nancy Chamberland	Organisme communautaire (Arc-en-Ciel)
	Madame Johannie Gauthier, psychoéducatrice	Représentante syndicale du personnel professionnel
	Madame Marie-Andrée Létourneau, directrice adjointe, Services éducatifs, complémentaires et particuliers	Représentante de la direction générale
	Madame Isabelle Lacombe	Représentante CISSS-CA DI-TSA-DP
		Représentante syndicale du personnel enseignant
	Madame Marie-Josée Latouche, TES École secondaire Louis-Jacques-Casault	Représentante syndicale du personnel de soutien
	Madame Jessie Morin, directrice École Beaubien	Direction d'école primaire désignée par la direction générale
	Madame Marie-Ève Normand, directrice adjointe, École secondaire Louis-Jacques-Casault	Direction d'école secondaire désignée par la direction générale
	Madame Peggy Roy	Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 4. École Beaubien
	Madame Nathalie Tremblay	Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 2. École secondaire de Saint-Charles
	Madame Nancy Guillemette	Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 5. École Saint-François-Xavier
	Madame Maryline Bougelas	Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 5. École Saint-Jean
	Madame Lédiane Métayer	Parent d'un élève du primaire qui réside sur le territoire du pôle 5. École Jeanne-De Chantal



## 2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le *Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration* est disponible directement sur le site web du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans la section «*Notre organisation - Comité d'enquête et de déontologie*» ou en [cliquant ici](#).

Les *Règles de fonctionnement du comité d'enquête et de déontologie* sont disponibles directement sur le site web du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans la section «*Notre organisation - Comité d'enquête et de déontologie*» ou en [cliquant ici](#).

**Il n'y a eu aucun cas traité, suivi, manquement constaté ou sanction imposée au regard d'un manquement au code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration ci-dessus mentionné.**

## 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation.

<b>Reddition de compte de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i></b>	
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4  1 <sup>e</sup> : une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application à une telle loi  2 <sup>e</sup> : un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie  3 <sup>e</sup> : un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui  4 <sup>e</sup> : un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité  5 <sup>e</sup> : le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement  6 <sup>e</sup> : le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

## 3. Plan d'engagement vers la réussite

### 3.1 Orientations, objectifs et cibles du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*

Au terme d'un vaste travail de réflexion, de consultation et de collaboration, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a adopté un nouveau *Plan d'engagement vers la réussite* pour les années 2023 à 2027.

Le rapport annuel 2023-2024 est l'occasion de vous présenter l'état de situation après la première année de mise en place du PEVR.

Voici les enjeux, les orientations et les objectifs qui guident nos actions.

#### ENJEU 1 : LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

##### **ORIENTATION 1.1 S'engager à répondre adéquatement aux besoins diversifiés des élèves**

- Objectif 1.1.1 Augmenter de 8 % le taux de qualification ou de diplomation des élèves après 7 ans d'ici 2027
- Objectif 1.1.2 Augmenter de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % en français (lecture; écriture) des élèves de 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire, d'ici 2027
- Objectif 1.1.3 Augmenter de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % en mathématique (résoudre; raisonner) des élèves de 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire, d'ici 2027
- Objectif 1.1.4 Renforcer l'utilisation du numérique pour la réussite des élèves

#### ENJEU 2 : LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

##### **ORIENTATION 2.1 Assurer un milieu de vie bienveillant, sain, sécuritaire et motivant**

- Objectif 2.2 Des services accessibles en termes de coût, de mobilité et d'infrastructure
- Objectif 2.1.1 S'assurer d'un climat motivant et sécurisant dans nos établissements, tant pour les élèves que pour le personnel
- Objectif 2.1.2 Permettre à nos élèves de développer de saines habitudes de vie dans nos établissements scolaires

#### ENJEU 3 : L'AGENTIVITÉ DU PERSONNEL (attraction, rétention, développement professionnel)

##### **ORIENTATION 3.1 Offrir un milieu professionnel stimulant, épanouissant et attractif**

- Objectif 3.1.1 Maintenir le taux de rétention à 95 % et plus d'ici 2027

## ENJEU 1 : LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

### ORIENTATION 1.1 S'engager à répondre adéquatement aux besoins diversifiés des élèves

**OBJECTIF 1.1.1 Augmenter de 8% le taux de qualification ou de diplomation des élèves après 7 ans d'ici 2027**

#### INDICATEURS

Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans de tous		
Situation de départ	Résultat juin 2024	Cible 2027
Cohorte de 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2025-2026
80,5 %	77,6 %	88,5 %

Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans des élèves HDAA		
Situation de départ	Résultat juin 2024	Cible 2027
Cohorte de 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2025-2026
66,4 %	57,9 %	74,4 %

Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans des garçons		
Situation de départ	Résultat juin 2024	Cible 2027
Cohorte de 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2025-2026
75,1 %	70,5 %	83,1 %

Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans des élèves issus de l'immigration (nés hors Canada)		
Situation de départ	Résultat juin 2024	Cible 2027
Cohorte de 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2025-2026
75 %	66,7 %	83 %

Taux de diplomation des élèves en formation professionnelle après 3 ans		
Situation de départ	Résultat juin 2024	Cible 2027
Cohorte 2019-2020 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023	Cohorte 2024-2025 suivie jusqu'en juin 2027
78,9 %	82,9 %	86,9 %

**OBJECTIF 1.1.2 Augmenter de 4% la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% en français (lecture; écriture) des élèves de 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire, d'ici 2027**

**INDICATEURS**

**Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100% des Résultats aux épreuves ministérielles**

	Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
Lecture 4 <sup>e</sup> année	70,7 %	67,2 %	74,7 %
Écriture 2 <sup>e</sup> secondaire	57,2 %	57,4 %	61,2 %

**Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100% des Résultats finaux en lecture et écriture**

	Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
Lecture 4 <sup>e</sup> année	77,9 %	73,5 %	81,9 %
Écriture 4 <sup>e</sup> année	72,6 %	73,4 %	76,6 %
Lecture 6 <sup>e</sup> année	78,6 %	74,6 %	82,6 %
Écriture 6 <sup>e</sup> année	75,4 %	72,3 %	79,4 %
Lecture 2 <sup>e</sup> secondaire	61,5 %	53,9 %	65,5 %
Écriture 2 <sup>e</sup> secondaire	61,5 %	54,3 %	65,5 %

**OBJECTIF 1.1.3 Augmenter de 4% la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% en mathématique (résoudre; raisonner) des élèves de 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire, d'ici 2027**

**INDICATEURS**

**Proportion des élèves se situant entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire en résoudre en 6<sup>e</sup> année**

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
68 %	83,7 %	72 %

**Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % des résultat finaux en résoudre et raisonner**

	Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
Résoudre 6 <sup>e</sup> année	78,4 %	83,2 %	82,4 %
Raisonner 6 <sup>e</sup> année	82,4 %	85,1 %	86,4 %
Résoudre 2 <sup>e</sup> secondaire	64,1 %	58,2 %	68,1 %
Raisonner 2 <sup>e</sup> secondaire	66,8 %	60,6 %	70,8 %

## OBJECTIF 1.1.4 Renforcer l'utilisation du numérique pour la réussite des élèves

### INDICATEURS

#### Fréquence de l'utilisation des éléments abordés dans la progression TIC (3<sup>e</sup> cycle, 2<sup>e</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> secondaire, FGA)

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
43 %	44 %	75 %

#### Perception par les élèves que l'utilisation du numérique contribue à leurs apprentissages (3<sup>e</sup> cycle, 2<sup>e</sup> secondaire, 5<sup>e</sup> secondaire, FGA)

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
85 %	83 %	90 %

## ENJEU 2 : LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

### ORIENTATION 2.1 Assurer un milieu de vie bienveillant, sain, sécuritaire et motivant

#### OBJECTIF 2.1.1 Maintenir un climat motivant et sécurisant dans nos établissements

### INDICATEURS

#### Proportion de participation à un projet pédagogique particulier (PPP)

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
37,3 %	44,8 %	75 %

#### Proportion des employés se sentant en sécurité

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
88,3 %	85 %	95 %

#### Proportion des élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire se sentant motivés

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
79 %	82 %	80 %

### Proportion des élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire se sentant en sécurité

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
91 %	93 %	91 %

### Proportion des élèves du secondaire se sentant motivés

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
75 %	75 %	80 %

### Proportion des élèves du secondaire se sentant en sécurité

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
87 %	87 %	90 %

**OBJECTIF 2.1.2** Permettre à nos élèves de développer de saines habitudes de vie dans nos établissements scolaires

#### INDICATEURS

### Proportion des écoles et des centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
0 %	0 %	100 %

### Nombre de nouvelles actions répondant aux conditions d'efficacité par école secondaire en lien avec l'analyse de leur milieu

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
0	0	4

### Proportion des élèves du secondaire développant de saines habitudes de vie

Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
0 %	0 %	75 %

## ENJEU 3 : L'AGENTIVITÉ DU PERSONNEL (Attraction, rétention, développement professionnel)

**ORIENTATION 3.1** Offrir un milieu professionnel stimulant, épanouissant et attractif

**OBJECTIF 3.1.1** Maintenir le taux de rétention à 95% et plus d'ici 2027

### INDICATEURS

Taux de rétention annuel		
Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
95 %	95,6 %	95 %

Taux de satisfaction du personnel au travail		
Situation de départ	Résultat 2023-2024	Cible 2027
77,4 %	76 %	80 %



### 3.1.1 Constats

Explications relatives à l'atteinte (ou non) des cibles et moyens mis en place pour les travailler

## **Augmentation de la proportion des élèves qui atteignent 70 % et plus aux épreuves obligatoires ainsi qu'aux résultats finaux**

### **Contexte**

L'utilisation de stratégies pédagogiques efficaces et issues de la recherche est une préoccupation constante lors du déploiement de nos formations ou de nos accompagnements. L'une de nos priorités est d'ailleurs de s'assurer que l'évaluation des apprentissages reflète justement le rendement de l'élève, donc le développement de ses compétences.

Aussi, depuis les derniers mois, des actions sont mises en place afin de sensibiliser et d'outiller les équipes sur l'importance d'intervenir de façon plus spécifique auprès de chacun de nos élèves. Des outils de suivi des résultats ont été développés et nous permettront de devenir de plus en plus spécifiques dans nos interventions, ce qui aura assurément des conséquences positives sur nos résultats.

### **Français primaire**

Aux épreuves de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, nous observons une baisse du taux d'élèves se situant au-dessus de 70 % par rapport à 2022, notre situation de départ. Devenir de plus en plus spécifiques dans nos interventions, mettre en place des contextes d'évaluation favorables, s'attarder aux mesures de différenciation et reconsidérer la place accordée au développement de la compétence à lire dans nos classes sont nos priorités d'actions pour la prochaine année.

Nous constatons une hausse des résultats finaux en écriture de 4<sup>e</sup> année. Cette hausse peut s'expliquer par la mise en place de pratiques efficaces d'enseignement dès le 1<sup>er</sup> cycle du primaire et par la planification de séquences d'enseignement en écriture au sein de chaque école. Nous avons instauré des séances de corrections collectives pour diminuer la subjectivité et les écarts lors de la correction.

### **Français secondaire**

Bien que la cible en lecture et en écriture de 2<sup>e</sup> secondaire ne soit pas encore atteinte, de nombreux moyens sont mis en place dans les écoles pour y parvenir. Des équipes collaboratives se déploient dans les milieux afin de réfléchir aux actions à mettre en place pour augmenter les résultats des élèves, dont des cibles ou objectifs clairs, communiquées aux élèves.

L'arrimage des pratiques pédagogiques entre le primaire et le secondaire est une priorité pour notre CSS. Nos équipes pôles sont déjà en travail à ce sujet et nous favorisons un travail de collaboration entre les enseignants du primaire et du secondaire afin de faciliter la transition des élèves.

### **Mathématique primaire**

Nous sommes heureux de constater une progression dans les résultats qui peut s'expliquer par les différents moyens mis en place pour enseigner plus efficacement les mathématiques, en diversifiant les approches pédagogiques en impliquant l'élève dans le raisonnement de sa pensée mathématique.

### **Mathématique secondaire**

Les résultats montrent des fluctuations importantes d'une année à l'autre, révélant une instabilité qui peut refléter des changements dans les conditions d'enseignement, les cohortes d'élèves, ou encore les modalités d'évaluation.

Entre autres actions priorisées pour diminuer les écarts, un accompagnement soutenu est offert aux enseignants sans brevet qui oeuvrent dans nos écoles.

## **Renforcer le numérique**

Nous avons débuté la diffusion d'une autoformation pour les enseignants en lien avec la progression des apprentissages technologiques que nous avons élaborée au CSS. Nous constatons déjà une amélioration de la compréhension de l'importance de développer les habiletés technologiques dans un contexte pédagogique au service de l'apprentissage. Nous souhaitons aller plus loin lors de la prochaine année en développant des capsules de modélisation technologiques destinées aux élèves pour simplifier l'appropriation des outils et se concentrer sur l'intention pédagogique.

## **Proportion de participation à un projet pédagogique particulier**

Il est déjà prévu que ce chiffre soit à la hausse en 2024-2025. Les écoles secondaires travaillent en étroite collaboration avec leur équipe école et les membres de la communauté afin de diversifier l'offre de programmes locaux suscitant la motivation et la persévérance chez les élèves.

## **Proportion des employés se sentant en sécurité**

On remarque une légère baisse du sentiment de sécurité du personnel. Plusieurs mesures ont toutefois été mises en place au courant de l'année permettant d'agir davantage en prévention. Parmi ces mesures, on peut compter la nomination d'une représentante en santé et sécurité, l'informatisation du formulaire de déclaration d'accident et incident, l'implantation d'un logiciel pour la gestion des matières dangereuses ainsi qu'une tournée de promotion SST conjointe entre le Service des ressources humaines et les syndicats. Le comité santé et sécurité poursuit également ses travaux afin d'identifier les événements pouvant compromettre la sécurité des employés. Nous sommes confiants de pouvoir augmenter la perception du sentiment de sécurité des employés.

## **Proportion des élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire se sentant motivés**

Les sondages réalisés auprès des élèves du primaire nous indiquent que parmi les facteurs qui motivent le plus les élèves, « l'enseignant » est celui qui ressort le plus fort. Ceci confirme toute l'importance que nous devons accorder au développement d'un lien signifiant entre l'élève et l'enseignant. Sans surprise, les pairs et les activités variées qu'ils vivent pendant les heures de classe sont également source de motivation pour nos élèves.

## **Proportion des élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire se sentant en sécurité**

Les enfants de 3<sup>e</sup> cycle du primaire se sentent majoritairement en sécurité dans nos établissements. Ils nous mentionnent à 87 % que les adultes interviennent lorsqu'il se produit des situations de violence et d'intimidation. La cour de l'école est un endroit où nous devons assurer une vigilance à cet égard.

## **Proportion des élèves du secondaire se sentant motivés et en sécurité**

L'ensemble de nos écoles secondaires a participé à l'étude COMPASS. Celle-ci révèle que 87 % de nos élèves du secondaire se sentent en sécurité. Ils sont heureux de faire partie de leur école (81 %) et ils se sentent proches des intervenants (81 %). Nos zones de vigilance seront à l'égard de lieux particuliers où peuvent se vivre des situations de violence et d'intimidation, par exemple, dans les corridors de l'école. C'est pourquoi chaque école se dote d'un *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* à l'intérieur duquel des actions préventives sont mises en place ainsi que des interventions auprès des victimes et des auteurs. Il est rassurant de constater que 3 élèves sur 4 sont heureux de fréquenter les écoles de notre centre de services scolaire.

## **Taux de rétention**

Le centre de services scolaire affiche un taux de rétention de plus de 95 %, en conformité avec l'objectif. Dans un contexte de pénurie de personnel, il est primordial de poursuivre les efforts permettant de maintenir ce taux aussi élevé que possible. En ce sens et afin de comprendre précisément les raisons qui mènent certains employés à quitter l'organisation, le Service des ressources humaines mettra en place un mécanisme d'entrevues de départ. Cette démarche permettra, en identifiant d'éventuelles lacunes, de mieux orienter les actions visant à préserver ce haut niveau de rétention.

## **Taux de satisfaction**

Le taux de satisfaction des employés demeure stable. Dans l'optique d'améliorer celui-ci, le centre de services scolaire a formé un comité d'attraction et de rétention. Diverses initiatives ont ainsi été élaborées et mises en œuvre grâce à ce comité afin d'augmenter la satisfaction du personnel.

Les journées de perfectionnement collectif et de réseautage font partie des actions identifiées afin d'accroître le sentiment d'appartenance et de reconnaître le personnel. Le comité poursuit sa mission, tant par de petites attentions que par de plus grands événements, tandis que les équipes collaborent pour reconnaître la contribution de chacun au quotidien, dans le but d'améliorer le taux de satisfaction des employés.

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence : rapport d'événement

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Établissement scolaire	Intimidation					Violence					Violence à caractère sexuel				
	Événements déclarés														
	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus
Provencher		X								X	X				
Morissette		X							X		X				
aux Quatre-Vents	X								X		X				
des Méandres		X							X		X				
de la Marelle		X						X			X				
du Phare	X						X				X				
de la Ruche-De Lanaudière	X					X					X				
Plein-Soleil	X					X					X				
de la Source	X							X			X				
de la Nouvelle-Cadie		X							X			X			
de l'Étincelle		X					X				X				
Belle-Vue	X					X					X				
des Échos-de-la-Forêt	X					X					X				
du Bon-Vent	X					X					X				
du Tremplin	X						X				X				
de l'Éveil	X						X				X				
des Rayons-de-Soleil	X					X					X				
Notre-Dame-de-l'Assomption	X							X			X				
de la Francolière	X					X						X			
des Tilleuls	X					X					X				
Saint-Thomas	X						X				X				
Beaubien		X				X					X				
Saint-Nicolas	X					X					X				
Saint-Pie-X		X							X			X			
Monseigneur-Sirois		X					X				X				
Saint-François-Xavier	X					X					X				
Saint-Jean	X								X		X				
Aubert-De Gaspé		X					X				X				
Jeanne-De Chantal	X					X					X				
de Saint-Cyrille	X					X					X				
de la Colline	X					X					X				

Établissement scolaire	Intimidation				Violence				Violence à caractère sexuel						
	Événements déclarés														
	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus	Aucun	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	40 et plus
Chanoine-Ferland et de Saint-Just		X						X			X				
de l'Envol	X					X					X				
de Sainte-Apolline	X					X					X				
de Saint-Marcel	X					X					X				
de Saint-Joseph		X				X					X				
des Hauts-Sommets		X				X					X				
école secondaire Bon-Pasteur		X					X				X				
école secondaire de la Rencontre		X						X			X				
école secondaire Louis-Jacques-Casault				X				X			X				
école secondaire de Saint-Anselme	X							X			X				
école secondaire de Saint-Charles		X					X				X				
école secondaire de Saint-Damien		X						X			X				
école secondaire de Saint-Paul		X						X			X				
CFER de Bellechasse	X					X					X				
Centre d'éducation des adultes de Bellechasse	X					X					X				
Centre d'éducation des adultes de Montmagny	X					X					X				
Centre d'éducation des adultes de L'Islet Nord	X					X					X				
Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud	X					X					X				
Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul	X					X					X				
Centre des Plastiques	X					X					X				
Centre de formation agricole de Saint-Anselme	X					X					X				
Centre de formation professionnelle de l'Envolée	X						X				X				

### 3.2.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

Le centre de services scolaire est intervenu dans trois situations à la suite de plaintes provenant de parents d'élèves en lien avec l'intimidation. Les motifs des plaintes concernaient des conséquences imposées, des mesures d'intervention insuffisantes, des difficultés de communication et un manque d'information au regard du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* à l'école. Toutes les plaintes ont été traitées et aucune d'entre elles n'a été signalée, par les parents, au protecteur de l'élève.

### 3.2.3 Intervention dans les écoles du centre de services scolaire

Annuellement, les écoles actualisent leur *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* en se basant sur l'analyse de leurs données concernant les situations de violence et d'intimidation.

Les établissements doivent mettre en place plusieurs actions qui visent à prévenir les comportements liés à l'intimidation et la violence. De plus, ils ont maintenant l'obligation de traiter de façon distincte les violences à caractère sexuel (VACS).

Voici quelques exemples d'interventions effectuées dans les établissements en lien avec leur *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* :

- mettre en place un comité climat scolaire qui voit à l'actualisation du code de vie/mode de vie et du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* de l'école;
- diffuser le code de vie/mode de vie de l'école et soutenir les élèves dans le respect de celui-ci;
- planifier et déployer des ateliers sur le développement des compétences socio-émotionnelles et des habiletés sociales;
- collaborer avec les partenaires externes : CISSS, organismes communautaires, PIMS, services de police, etc.;
- présenter aux élèves la *Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique*;
- favoriser le développement du sentiment d'appartenance des élèves : activités parascolaires, équipes sportives, comités d'élèves, sorties et voyages scolaires, etc.;
- assurer une présence des adultes et une surveillance dans les espaces communs et lors des transitions;
- proposer une offre de formation et de perfectionnement auprès des intervenants scolaires en lien avec le développement des compétences socio-émotionnelles des élèves;
- soutenir et préserver une bonne collaboration entre l'école et le milieu familial;
- inclure des mesures de prévention des VACS (ex. : contenus en éducation à la sexualité dispensés en classe, ateliers du policier-scolaire ou d'un organisme communautaire, activités de sensibilisation, etc.);
- offrir des activités de formations obligatoires pour les membres de la direction et le personnel scolaire en lien avec les VACS.

### 3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le centre de services a traité 26 plaintes officielles durant l'année 2023-2024. Les motifs évoqués par les parents ou les élèves lors du dépôt des plaintes concernent les aspects suivants :

- attitude relationnelle et intervention éducative;
- bris de services/scolarisation;
- discrimination;
- élèves à risque et élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – autres motifs;
- entretien, sécurité des lieux et salubrité des installations scolaires;
- intimidation, violence (autre que violence à caractère sexuel);
- matériel didactique;
- mise en œuvre d'un programme, d'un projet ou d'activités;
- règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité;
- renvoi et/ou refus de réadmettre l'élève au sein de l'établissement d'enseignement;
- services d'enseignement;
- services éducatifs à distance et formation à distance;
- transport scolaire.

En vertu de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, la personne responsable du traitement des plaintes (RTP) du centre de services scolaire reçoit les plaintes, accompagne les parents dans le cheminement de leur plainte, analyse les situations, précise les encadrements (politiques, procédures, règlements, lois, cadres de référence, règles de vie, etc.), favorise les échanges et communique avec les directions et les parents ou les élèves dans le but d'effectuer une médiation, dans certaines situations, ou une recherche de solutions possibles dans le meilleur intérêt de l'élève.



\*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si :

1. Il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2. La plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

\*\* Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

## 4. Utilisation des ressources

### 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Conformément à l'article 275.2 de la LIP, le centre de services scolaire inclut dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

La *Loi sur l'instruction publique* stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources.

#### 4.1.1 Le mandat du comité de répartition des ressources est notamment :

- définir les critères servant à déterminer les montants alloués et déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 de la LIP;
- formuler des recommandations portant sur les objectifs et les principes de répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels.

#### 4.1.2 Les principes de répartition des ressources :

- répartir équitablement entre les établissements du primaire, du secondaire, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle les ressources dont dispose le centre de services scolaire, déduction faite du montant que le centre de services scolaire détermine pour ses besoins et ceux de ses comités;
- s'assurer d'une saine gestion des fonds publics;
- maintenir l'équilibre budgétaire, car le budget du centre de services scolaire ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du Ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus;
- tenir compte des obligations du centre de services scolaire et de ses priorités pour allouer ses ressources;
- respecter les lois, les règlements, les conventions collectives et les règles budgétaires s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements;
- respecter le principe de subsidiarité.

#### 4.1.3 Les critères considérés pour la répartition des ressources :

- les types d'effectifs d'élèves (réguliers et EHDAA);
- les besoins en personnel, en tenant compte du régime pédagogique, des règles budgétaires et des conventions collectives;
- les différences reliées au milieu telles, la taille de l'établissement, les inégalités socio-économiques, l'éloignement;
- les structures administratives définies par les membres du conseil d'administration;
- la *Politique de maintien et de fermeture des écoles*;
- le *Plan d'engagement vers la réussite* du centre de services scolaire;
- les projets éducatifs des établissements;
- les normes d'allocation ministérielles.



## 4.2 Ressources financières

### État de la situation financière au 30 juin 2024

#### Actifs financiers

Encaisse	2 851 375,10
Équivalents de trésorerie	10 004 034,25
Subvention de fonctionnement à recevoir	22 134 882,76
Subvention d'investissement à recevoir	163 955 379,49
Taxe scolaire à recevoir	198 484,56
Débiteurs	2 134 417,63
Stocks destinés à la revente	74 733,65

<b>Total des actifs financiers</b>	<b>201 353 307,44</b>
------------------------------------	-----------------------

#### Passifs

Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	10 760 233,95
Créditeurs et frais courus à payer	21 925 370,07
Subvention d'investissement reportée	213 033 550,86
Revenus perçus d'avance	1 265 982,06
Provision pour avantages sociaux	7 102 513,13
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	122 469 840,83
Autres passifs	31 859 746,42

<b>Total des passifs</b>	<b>408 417 237,32</b>
--------------------------	-----------------------

<b>Dette nette</b>	<b>(207 063 929,88)</b>
--------------------	-------------------------

#### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles	222 882 375,17
Stocks de fournitures	438 848,57
Charges payées d'avance	301 896,90

<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>223 623 120,64</b>
--	-----------------------

<b>Excédent accumulé</b>	<b>16 559 190,76</b>
--------------------------	----------------------

## État des résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2024

### Revenus

Subvention de fonctionnement du MEQ	147 480 511,60
Subvention d'investissement	918 526,75
Autres subventions et contributions	90 131,49
Taxe scolaire	6 529 918,43
Droits de scolarité et frais de scolarisation	411 448,98
Ventes de biens et services	6 648 465,44
Revenus divers	2 827 062,65
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	8 113 097,62

<b>Total des revenus</b>	<b>173 019 162,96</b>
--------------------------	-----------------------

### Charges par secteur d'activités

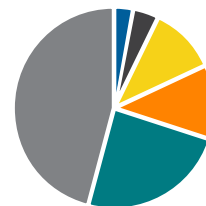
Enseignement et formation	69 103 355,64
Soutien à l'enseignement et à la formation	41 128 549,56
Services d'appoint	20 286 551,70
Administratives	6 686 376,43
Biens meubles et immeubles	19 361 370,62
Connexes (financement et autres)	15 073 024,82
Charges liées à la variation de la provision avantages sociaux	459 803,86
Perte (gain) surdisposition d'immobilisations corporelles	23 859,20

<b>Total des charges</b>	<b>172 122 891,83</b>
--------------------------	-----------------------

<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>896 271,13</b>
-------------------------------	-------------------

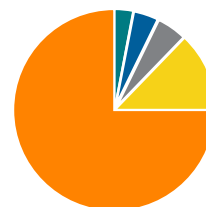
### Charges par secteur d'activités

40 %	Enseignement et formation	●
24 %	Soutien à l'enseignement et à la formation Services pédagogiques et complémentaires	●
12 %	Services d'appoint Transport scolaire et services de garde	●
11 %	Biens meubles et immeubles Entretien bâtiment, entretien ménager et consommation énergétique	●
9 %	Connexes Financement projets spéciaux et prêts de service	●
4 %	Administratives Conseil d'administration, comités et gestion du centre administratif	●



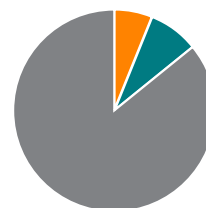
### Charges par nature

73 %	Rémunération	●
14 %	Services, honoraires et contrats	●
5 %	Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	●
4 %	Autres charges	●
4 %	Fournitures et matériel	●



### Revenus

90 %	Ministère de l'Éducation du Québec	●
6 %	Autres revenus	●
4 %	Taxe scolaire	●



### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	141 127,18	0,00	141 127,18	103
Personnel professionnel	153 159,42	471,74	153 631,16	150
Personnel enseignant	1 084 369,93	5 665,08	1 090 035,01	1 459
Personnel de bureau, technicien et assimilé	750 062,26	3 750,46	753 812,72	1 035
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	67 502,94	257,48	67 760,42	73
Total	2 196 221,71	10 144,76	2 206 366,47	2 820

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, le ministère de l'Éducation a fixé le niveau d'effectifs du centre de services scolaire à 2 204 695,39 heures rémunérées. Ce chiffre correspond à la cible établie pour la période se terminant le 31 mars 2023, ainsi qu'aux investissements prévus pour la période visée.

En pratique, le total atteint 2 206 366,47 heures, soit un dépassement de 1 671,08 heures, ce qui équivaut à environ un poste à temps plein. Cette augmentation concerne principalement le personnel d'encadrement. Elle s'explique notamment par la création d'un poste dédié à la gestion de la francisation des élèves immigrants ainsi qu'un poste de gestionnaire administratif d'établissement pour une école secondaire dont l'effectif a augmenté considérablement et pour laquelle nous avons des projets d'envergure à venir.

### 4.4 Ressources matérielles et informationnelles

Aucun contrat de service de 25 000 \$ ou plus n'a été octroyé à une personne physique et 38 contrats d'une valeur de plus 25 000 \$ ont été conclus avec un contractant autre qu'une personne physique du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, le tout pour une somme de 4 126 893 \$.

#### 4.4.1 Ressources matérielles

Nombre de contrats de plus de 25 000 \$ conclus par le centre de services scolaire entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 30 juin 2024

Nature du contrat	Avis d'appel d'offres		Gré à gré		Appel d'offres sur invitation		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	2	284 839,67	2	73 074,25	1	52 000	5	409 913,92
Services professionnels	6	634 092,97	22	2 484 856,61	0	-	28	3 118 949,58
Services de nature technique	6	851 353,31	3	91 990	1	64 600	10	1 007 943,31
Travaux de construction	12	11 081 601,64	3	223 199	3	158 123	18	11 462 923,64
Total	26	12 851 887,59	30	2 873 119,86	5	274 723	61	15 999 730,45

#### 4.4.2 Renseignements concernant l'entretien des ressources informationnelles

##### Acquisitions majeures

##### Activités de maintien et de rehaussement des appareils technologiques :

550 000 \$ : Remplacement des anciens tableaux interactifs pour des écrans tactiles de nouvelle génération

300 000 \$ : Maintien et remplacement du parc de portables pédagogiques (élèves et enseignants)

250 000 \$ : Rehaussement des appareils de réseau filaire

150 000 \$ : Rehaussement des bornes de réseau sans-fil

#### 4.4.3 Nombre de contrats conclus par organisme public

Maintien de l'actif immobilier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
48 295 484,25 \$	20 963 532,79 \$	18 146 898,61 \$	28 450 180, 20 \$



## **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

157, rue Saint-Louis  
Montmagny (Québec) G5V 4N3

Tél. : **418 248-1001**

Télec. : 418 248-9797

[info@csscotesud.gouv.qc.ca](mailto:info@csscotesud.gouv.qc.ca)

[csscotesud.gouv.qc.ca](http://csscotesud.gouv.qc.ca)



**Centre  
de services scolaire  
de la Côte-du-Sud**

**Québec** 